



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



08024527

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le **04 FEV. 2008**
jour de sa réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0863694532

Dénomination(en entier) : **SITELUX**

Forme juridique : La Société Coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale

Siège : 6870 Saint-Hubert, Zoning Industriel 1

Objet de l'acte : **modification objet social**

Le procès verbal contenant les décisions de l'assemblée générale de la SC RLFS SITELUX, dressé par le Notaire Hubert MAUS de ROLLEY, à Neufchâteau, le 18/12/2007, enregistré, contient les éléments suivants :

« DELIBERATION.

L'assemblée aborde l'ordre du jour comme suit :

UNIQUE RESOLUTION :

L'assemblée déclare avoir parfaite connaissance du **rapport du gérant** exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et auquel est joint un état résumant la **situation active et passive** de la société arrêté au trente septembre deux mil sept. Elle reconnaît avoir reçu la copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Le rapport du gérant demeurera ci-annexé.

Sur base dudit rapport, l'assemblée décide de compléter l'objet social qui était celui de la société jusqu'à présent, de la manière suivante (les modifications apportées sont soulignées) :

Remplacer le paragraphe 1 de l'article 4 par : « La société aura pour objet de réaliser, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes prestations de services en rapport avec l'entretien et la sauvegarde de l'environnement y compris la collecte sélective, le tri, le traitement, la réutilisation ou le recyclage de déchets, les travaux d'entretien des voiries, le nettoyage des graffitis, les petits travaux forestiers et de sylviculture, l'entretien des parcs et jardins ».

Remplacer le paragraphe 2 de l'article 4 par : « La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant, directement ou indirectement, à son objet social et/ou à sa finalité sociale ou qui seraient de nature à en faciliter directement, entièrement ou partiellement, la réalisation ».

L'article 4 des statuts sera complété en ce sens. »

Déposés en mêmes temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés

Notaire Hubert MAUS de ROLLEY, à Neufchâteau